

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:      Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

BULLETIN  
DES  
RECHERCHES HISTORIQUES

---

---

IER VOLUME    NOVEMBRE 1895    11ÈME LIVRAISON

---

---

VOYAGE DE MGR DE SAINT-VALLIER  
EN ACADIE EN 1689

---

On sait que Mgr de Saint-Vallier a fait en 1686 un voyage en Acadie, dont il a publié une intéressante relation; mais aucun historien, pas même l'annaliste de l'Hôpital-Général, n'a mentionné un second voyage que cet évêque a fait en Acadie en 1689. Le fait est cependant hors de doute, comme le prouvent les pièces suivantes. Je dois dire que c'est M. l'abbé Pierre Rousseau, le savant sulpicien de Montréal, qui a attiré pour la première fois mon attention sur ce fait dans des notes qu'il m'a communiquées.

1o. L'abbé Tronson, supérieur de Saint-Sulpice de Paris, écrivant le 13 mai 1689 à M. l'abbé Trouvé, alors à Port-Royal, lui disait: "Je souhaite que M. de Saint-Vallier *qui doit être maintenant avec vous*, suivant les mesures qu'il avait prises, ait apporté quelques secours, en attendant celui de France".

2o. M. de Champigny, intendant du Canada, écrivait dans un mémoire au ministre des Colonies, en cette même année 1689: "Il (Mgr de Saint-Vallier) *porta du secours* à ses missionnaires (de l'Acadie), dépourvus de tout et pria le roi de ne point les abandonner. L'année dernière, le roi fit donner 1500 livres pour les besoins de l'Acadie; Monseigneur y ajouta 500 livres de son particulier, en vases sacrés, ornements, etc".

Ces deux pièces, mentionnées dans les notes de M. l'abbé Rousseau, ne me paraissant pas assez concluantes, j'ai voulu éclaircir davantage le fait de ce voyage. Les deux textes qui suivent l'établissent à n'en point douter.

Le premier est un extrait d'une lettre de M. de Menneval, gouverneur de l'Acadie, écrite à M. de Chevry, le 6 septembre 1689. M. de Menneval lui dit qu'il avait à se plaindre de deux de ses officiers, MM. Desgouttins et de Soulègre, et qu'il les avait menacés de les envoyer au Canada rendre leurs comptes à M. Denonville. "Ils en avaient grand peur tous les deux, ajoutait Menneval; mais l'évêque qui était ici, a intercédé pour eux, et il les a gardés". Voir Rameau, UNE COLONIE FEODALE; *pièces justificatives*, vol. II, p. 324.

A ce témoignage si clair vient se joindre celui de Mgr de St-Vallier lui-même. Ce prélat qui était repassé en France pour sa consécration, avait apporté, à son retour en 1688, une relique insigne de l'apôtre saint Paul qui fait encore aujourd'hui partie du trésor de la basilique de Québec. Il en fit l'installation solennelle le 25 janvier 1689. Avant de partir pour l'Acadie, peu de temps après, il en avait détaché un morceau pour en faire présent à l'église de Port-Royal. L'acte authentique qui constate ce don se trouve inscrit sous la signature même du prélat dans un des registres de l'Archevêché. Il y dit en propres termes qu'il a porté lui-même cette relique à Port-Royal et qu'il l'y a exposée à la vénération publique. Au reste, voici un extrait de l'acte dont l'archiviste de l'archevêché, Mgr Gagnon, a bien voulu me donner une copie. "*Partem illius sanctissimi ossis detraximus, hancque nobiscum in Acadiam detulimus ibique in ecclesia præfata. Portus Regii asservari et publicæ venerationi exponi jussimus*".

Il est donc bien établi que Mgr de St-Vallier a fait deux voyages en Acadie, l'un en 1686, l'autre en 1689. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que ce dernier ait été complètement oublié jusqu'à présent. Ce fut dans ce voyage,

comme on vient de le voir, que l'évêque porta des secours aux missionnaires de l'Acadie, 1500 livres qu'il avait obtenues du roi, et 500 qu'il avait données de ses propres deniers en vases sacrés, ornements, etc. Ces faits en disent plus que tous les éloges sur la sollicitude pastorale de Mgr de Saint-Vallier à l'égard des Acadiens.

\* \* \*

En communiquant cette note à mon savant ami, M J.-Edmond Roy, il me dit qu'il connaissait ce voyage de Mgr de Saint-Vallier par la correspondance des gouverneurs de Terre-neuve dont il a fait faire la copie à Paris, et par un acte de l'étude de Génaple de Bellefonds, notaire à Québec. A l'aide des documents que M. Roy a en sa possession, j'ai pu retracer complètement l'itinéraire du prélat et le suivre d'étape en étape jusqu'en Acadie. C'est à lui que nous devons la connaissance des détails inédits qui suivent.

Par l'acte de Génaple daté du 19 janvier 1689, on voit que le prélat fréta à Québec un petit bâtiment commandé par le capitaine Pierre Lalemant pour faire le voyage de l'Acadie. Il devait d'abord aller à Plaisance dans l'Isle de Terre-neuve où il était chargé par le roi de régler certaines difficultés. Il arriva à Plaisance le 21 juin.

Mgr de Saint-Vallier avait emmené avec lui deux récollets : le P. Sixte Le Tac et Le P. Joseph Denis. Il fit acheter à la Grande grave devant Plaisance une habitation avec cabanes, graves, chafauds et chaloupes pour la somme de 1200 livres et nomma le P. Denis curé avec le titre de vicaire général. Après avoir tout réglé à Plaisance l'évêque en partit le 12 juillet pour les Iles St-Pierre et Miquelon où il laissa un ecclésiastique. M. Pastour de Costebelle, commandant de la garnison de Plaisance, l'y accompagna pour lui faire rendre les honneurs dus à son rang. L'évêque bénit dans l'Île une petite chapelle, qui avait été construite l'année précédente [1688]. Au moment de partir de St-Pierre, il fut averti que des flibustiers croisaient en vue de l'Île dans l'intention de s'emparer de sa personne. Il fallut en

conséquence le faire escorter jusqu'en vue du cap Raye.

Le P. Sixte Le Tac quitta Plaisance presque aussitôt après le départ de l'évêque de Québec et porta à la cour des lettres du prélat. Celui-ci après avoir rendu compte de sa mission, demandait instamment au provincial des récollets quelques religieux de son ordre pour les différentes missions du Canada et spécialement pour Plaisance, les Iles St-Pierre et la côte de Terre-neuve, où il en fallait incessamment cinq ou six.

En 1690, l'évêque de Québec, voulant prouver aux habitants de Plaisance et de St-Pierre qu'il ne les avait pas oubliés leur adressait une lettre pastorale pleine d'exhortations au bien, et il leur promettait des Récollets pour demeurer permanemment au milieu d'eux. Cette lettre pastorale se trouve au volume premier, p. 288 des *Mandements des Evêques de Québec*.

C'est à la suite de son voyage à Terre-neuve que Mgr de Saint-Vallier fit la visite pastorale de l'Acadie.

Je suis heureux de donner cette primeur au *Bulletin* qui a déjà publié plusieurs pages inédites fort intéressantes de notre histoire.

L'ABBÉ H.-R. CASGRAIN

NOTE—Au moment d'envoyer ce qui précède à l'impression, je remarque dans l'HISTOIRE CHRONOLOGIQUE DE LA NOUVELLE-FRANCE par le P. Sixte Le Tac, quelques autres détails sur le voyage de Mgr de St-Vallier à Terre-neuve. 1o Le texte du contrat de vente aux Récollets de la grave mentionnée plus haut, p. 236. 2o Une lettre du gouverneur Parat, p. 237, où il est dit que l'évêque, arrivé à Plaisance le 21 juin, n'en repartit que le 21 juillet suivant. Son séjour fut par conséquent d'un mois entier; d'où je conclus qu'il dut visiter, durant cet intervalle, plusieurs autres établissements le long des côtes de l'île.

H. R. C.

## LES ANCIENS POSTES · DU LAC SAINT-LOUIS

(*Suite et fin*)

---

Les dix volumes, récemment arrivés de Paris, démontrent, hors de doute, que tous les marchands du lac Saint-Louis, que l'on appelait tantôt "Haut de l'Isle," tantôt "la Chine", jouissaient du privilège de faire la traite en dehors de Villemarie et dans leurs habitations particulières et que assez souvent les autorités fermaient les yeux même lorsqu'ils trafiquaient en dehors de leurs maisons : En 1681, Perrot, l'ancien gouverneur de Montréal, avait un commerce de 50,000 livres par an au fief Bruçy, vis-à-vis le Bout de l'Isle, malgré ses démêlés antérieurs avec le gouverneur-général. (Vol, 6, p. p. 189,190).

M. de Denonville écrit le 13 novembre 1685 que le sieur de Chailly (Louis de Berthé, sieur de Chailly, ancien cadet au régiment Carignan-Salières) avait vendu son magasin du Bout de l'Isle et qu'il passait en France, emportant avec lui une fortune de 40,000 livres. "Je dois vous informer, Monseigneur, continue M. de Denonville au ministre, que le sieur Chailly, venu en ce pays avec rien, s'est fait donner une concession au bout de l'Isle de Montréal, où il a fait très bien ses affaires par les traites qu'il y a fait contre les deffences qui ne permettent pas d'en faire ailleurs qu'à Villemarie; les derniers jours que j'y étais, il fut surpris en fraude ayant retenu chez lui au bout de l'Isle une partie de pelteries qu'un canot venant des Outaouacs il devait apporter toutes au marchand qui l'a équipé". (vol. 7, p. 62, aussi vol. 8, p. p. 18 et 200—Berthé de Chailly alla se fixer près de La Rochelle (Id, 8, p. 96).

Le 14 novembre 1685, de Denonville se plaint encore au ministre des "particuliers qui en été vont faire des cabanages (sur l'Isle de Montréal) pour y vendre en détail toutes choses et l'hyver approchant se

retirent” — (vol. 7, p. 99). En vain le ministre avait enjoint à M. de LaBarre le 18 février 1685 “d’empêcher le commerce qui se fait au bout de l’Isle” et de “retablir la foire à Montréal” (vol. 7, p. 236). Le 20 août 1685, de Denonville informait le Ministre que si les coureurs de bois sont forcés de rentrer à Villemarie, “tous nos marchands sont ruinés par les avances qu’ils ont fait des marchandises” (vol. 7, p. 16). L’année suivante, 1686, les plus gros marchands de Villemarie, entr’autres Aubert de La Chesnaye et Le Ber suppliaient le marquis de Seignelay de laisser les habitants du Canada continuer à faire le commerce, même dans la profondeur des bois. Ils attestent que les habitants n’entre-tiennent leurs familles que de la traite des pelleteries et qu’ils ont été “accoutumés” de faire commerce dans les bois” (vol. 8, p. 406). La guerre qui sévit de 1687 à 1698 mit fin, pour le moment au moins, à toute dispute au sujet de la traite.

Immédiatement après la guerre, de Callières et de Champigny firent des efforts pour mettre en force les anciennes lois prohibitives au sujet du commerce en dehors des trois villes de Villemarie, Trois-Rivières et Québec. “Nous ne pouvons pas disconvenir, Monseigneur, disaient-ils le 24 novembre 1701, que l’habitation du sieur Quenet, (marchand du Bout de l’Isle) n’ait été brulée une fois par les Iroquois, aussy bien que celles des autres habitans circonvoisins, mais ne croyons pas que ce soit une raison pour luy permettre la traite à l’exclusion des autres.” (Vol. 19, p. 31).

Le 3 novembre 1702, MM. de Callières et de Beauharnois écrivaient au ministre: “Toutes les raisons que nous vous représentâmes l’année passée pour empêcher que les habitans de la Chine (c’est-à-dire du haut de l’Isle) ne traitassent dans leurs habitations avec les sauvages, subsistent encorre aujourd’huy, puisque s’il étoit permis à ces habitans de traiter au dessus de la ville de Montréal, ils arresteroient tous les Sauvages qui y descendent et viennent des pais éloignez.” Cependant

ils ne pouvaient rien faire contre les marchands de Lachine et du Bout de l'Isle, car ils nous apprennent dans la même lettre " que Sa Majesté veut favoriser les habitans de la Chine, en considération des pertes qu'ils ont faites pendant la guerre . . Vous verrez, Monseigneur, ce que nous avons l'honneur de vous écrire en commun au sujet des habitans du lieu nommé la-Chine, et comme le sieur Quenet y a son habitation, il est dans le même cas que les autres; cependant je luy permettrai dès cette année d'y faire le commerce conformément aux intentions de Sa Majesté; mais je suis obligé de vous dire que cela fait beaucoup crier le peuple (vol. 20, p. p. 37, 86).

Le 12 octobre 1705, M. de Ramezay, gouverneur de Montréal, écrivait au ministre :

" J'ai creu, Monseigneur, quil estoit important que vous soyez informé que la trette quy se fait en haut de l'isle de Montréal tant par le fermier de Mr. de Vaudreuil que par d'autres marchands quy y ont des habitations, et quy y tiennent de gros magasins, porte un notable préjudice à cette ville, parce qu'ils arestent tout le commerce d'en hault quy avoit coustume d'y venir, puisque d'environ quatre vingt douze canots quy venest en cette ville pour y faire leur commerce, il est incōtestable quil n'en nest pas dessendeu la moitié dans cette ville, dont les marchands sont venus pour m'en faire leurs plaintes et leurs remontrances, par lesquelles ils m'ont témoigné que cy cela continuoit, ils aloiet abandonner la ville, n'ayant plus de négoce a y faire; mais comme ce n'est pas un fait de ma compétence, je leur fist responce de s'adresser à Mr de Beauharnois, quy leur dist qu'il en parleroit à M. de Vaudreuil, sans qu'on y eut apporté d'autre remède—(Vol. 22, p. 319).

Le 28 octobre 1708, les MM. Raudot écrivent au ministre "qu'ils empêcheront que le sieur de Senneville ne fasse d'autre commerce que celui qui luy est permis." (Vol. 28, p. 201).

La valeur des privilèges dont jouissaient les habi-

tants de Lachine et du Bout de l'Isle ne fut pas de longue durée. Non seulement de nouveaux postes, comme celui du Détroit, furent établis dans les pays d'en haut où les Sauvages se rendoient pour faire la traite sans descendre à Montréal : mais au moyen des abus des congés que les gouverneurs accordoient sur le moindre prétexte, sans égard à la limite fixée par les lois, un commerce énorme se faisait tous les ans dans la profondeur des bois et jusqu'aux villages des sauvages, à l'Ouest et au lac Supérieur. Les dix volumes de la *Correspondance Générale*, que je viens de parcourir, établissent que presque toute la colonie se livrait à la traite en dépit des Edits Royaux et des arrêts du Conseil Supérieur et que c'étaient surtout les officiers de l'armée, les commandants des forts, les fonctionnaires publics, les gouverneurs mêmes qui en retiraient le plus de profit.

Les abus de la traite furent de tout temps une grande cause de faiblesse pour la colonie française et amenèrent finalement sa ruine et sa perte. C'est la traite qui priva le gouvernement du Canada de la meilleure partie de sa jeunesse pour en faire des vagabonds dans les bois et les villages sauvages. C'est elle qui démoralisa une portion notable de la noblesse du pays et tua par l'eau de vie cette race pourtant vaillante des sauvages de l'Amérique du Nord. Elle fut encore la cause la plus considérable de la corruption du gouvernement du Canada et de tous ces démêlés et scandales entre le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique si déplorable dans une société bien organisée, mais désastreux dans une colonie naissante. Elle fut nécessairement l'ennemie la plus puissante de la colonisation et de l'agriculture. C'est elle qui fit ériger tous ces postes éloignés du golfe et du fleuve Saint-Laurent navigable, depuis Cataracouy, Niagara, jusqu'au fort Miami, le fort Crève-cœur, le fort Saint-Louis, Vincennes et les établissements de la région du Mississipi, dont la défense en temps de guerre—et c'était presque l'état normal du pays soit avec les Européens, soit avec les indigènes—de-

venait presque qu'une impossibilité, si l'on considère la faible population de la colonie et le peu de secours qu'elle recevait et pouvait attendre de la mère-patrie.

La Cour de France avait cependant bien compris la situation ; car dès l'année 1675, le roi écrivait à l'intendant Champigny : " Pénétrez-vous de cette maxime qu'il vaut mieux occuper moins de terre et de le peupler que de s'étendre sans mesure et mettre les colonies à la merci du moindre accident. "

Pour établir un empire aussi vaste que celui fondé par la France, il aurait fallu des hommes et des ressources vingt fois plus considérables ; et pour avoir trop embrassé, la France finit par tout perdre en faveur de sa rivale l'Angleterre, qui se contenta de grouper des colons et de fonder des villes le long des côtes de la Mer. L'Anglais avait peur des Sauvages et il n'a pas cherché à établir des postes au milieu des nations de l'Ouest ; il n'alla pas chercher les pelleteries dans les profondeurs des terres ; il attirait le sauvage, le traiteur, le coureur des bois, à son poste, sur les bords de la Baie d'Hudson ou de l'Atlantique, où il faisait un commerce profitable pour lui-même et sans danger pour la colonie. Il n'est pas surprenant qu'avec une telle politique, la population de la Nouvelle-Angleterre alla toujours croissante jusqu'au point que lorsqu'en 1760 le dernier coup de canon fut tiré sur les plaines d'Abraham, la Nouvelle-Angleterre comptait plus d'un million d'habitants, tandis que la Nouvelle-France en avait à peine soixante mille.

DÉSIRÉ GIROUARD

## LES CONSEILLERS AU CONSEIL SOUVERAIN DE LA NOUVELLE-FRANCE

### II

L'année 1675 vit s'opérer une réforme importante dans l'organisation du conseil de la colonie. En effet, le 5 juin, dans une déclaration signée au camp de Lutting, le roi confirma son édit de création et assimila le conseil aux compagnies supérieures du royaume. Le nombre des conseillers fut définitivement fixé à sept, et on leur accorda les mêmes privilèges, prérogatives, exemptions et autorités que les conseillers des cours souveraines de France. Au lieu d'être choisis chaque année par le gouverneur et l'évêque, les conseillers furent à l'avenir nommés pour la vie et par mandement direct du roi <sup>(1)</sup>.

Dès le 26 avril 1675, le roi nomma les sept conseillers du nouveau conseil. En voici les noms <sup>(2)</sup>

1. Louis de Villeray, premier conseiller.
2. Charles le Gardeur de Tilly.
3. Mathieu Damours.
4. Nicolas Dupont.
5. René Louis Chartier de Lotbinière.
6. Jean-Baptiste de Peiras.
7. Charles Denis de Vitré.

Denis Joseph Ruelle d'Auteuil fut nommé procureur général. <sup>(3)</sup>

L'installation des nouveaux officiers eut lieu le 23 septembre 1675.

Ce nouveau conseil devait exister jusqu'en 1703.

Voici les nouvelles nominations qui furent faites de 1675 à 1703 :

1678—3 juin : Nomination de Claude de Bermen,

(1) Cf. *Edits et ordonnances*, vol. 1, p. 299, et *Registres des insinuations du Conseil Supérieur*, vol. 2, p. 139.

(2) Cf. *Ibid.*, vol. 1, p. p. 57, 58, 59, 60, 61.

(3) *Ibid.*, p. 62.

sieur de la Martinière, installé le 26 octobre. Il succédait à René Louis Chartier de Lotbinière, qui avait été nommé, en octobre 1677, lieutenant général de la prévôté de Québec.

1689—24 mai : Provisions à Pierre Noël le Gardeur de Tilly, fils, d'une charge de conseiller en survivance de son père pour exercer pendant son absence et à sa mort. Réception le 13 mars 1690.

1689—24 mai : Provisions à Mathieu Damours, sieur de Freneuse, d'une charge de conseiller en survivance de son père Mathieu Damours des Chauffours.— Réception le 17 juillet 1690.

1696—22 mai : Provisions de conseiller à Charles Aubert de la Chesnaye en remplacement de Charles le Gardeur, décédé. Reçu le 20 septembre 1696.

1698—24 mars : Denis Riverin, nommé conseiller à la place de Mathieu Damours de Freneuse, décédé. Reçu le 6 octobre 1698.

1702—8 mai : Martin de Lino nommé à la place de Jean-Baptiste de Peiras, décédé.

1703—juin 1 : René Louis Chartier de Lotbinière (qui était lieutenant de la prévôté depuis 1677) est nommé premier conseiller à la place de M. de Villeray, décédé. (vol 2 p. 140). Reçu le 26 nov. 1703.

1703—juin 1 : Charles de Monseignat (contrôleur de la marine et des fortifications), est nommé conseiller à la place de la Martinière qui a succédé à de Lotbinière comme lieutenant de la prévôté. (vol. 2 p. 141).

1703—juin 1 : Nicolas Dupont de Neuville est nommé conseiller garde scel à la place de la Martinière, (vol. 2, p. 140).

J. EDMOND ROY

*(La suite dans la prochaine livraison)*

## REponses

**Ile-aux-Ruaux.** (I, IX, 82.)—L'île qu'on désigne aujourd'hui sous le nom d'île-aux-Réaux et quelquefois sous celui d'île-aux-Rôts s'appelait originairement l'île-aux-Ruaux.

L'île-aux-Ruaux est située dans le Saint-Laurent, à une lieue au sud de Saint-François, île d'Orléans, et fait partie de la desserte de cette paroisse.

Cette île a deux cent cinquante arpents en superficie.

C'est le 20 mars 1638 que la Compagnie de la Nouvelle-France concéda l'île-aux-Ruaux aux Jésuites qui avaient l'intention d'y élever des bestiaux pour pourvoir à la subsistance de leur maison de Québec.

P. G. R.

**Oraison funèbre de Frontenac** (I, X, 86.)—Il existe à la Bibliothèque Nationale de Paris un manuscrit de 61 pages portant pour titre : "ORAISON FUNEBRE DE M. LE COMTE DE FRONTENAC". Le carton dans lequel se trouve cette pièce porte le numéro 13516. Je ne crois pas me tromper en affirmant que cette oraison funèbre est celle qui fut prononcée le 19 décembre 1698 par le père récollet Olivier Goyer dans l'église de son ordre à Québec et que j'ai publiée dans le BULLETIN, livraisons de mai et de juin. Dans son voyage en France, en 1882, le regretté Joseph Marmette eut occasion de voir ce manuscrit et il le mentionne à la page 162 du RAPPORT SUR LES ARCHIVES CANADIENNES POUR 1883.

P. G. R.

**Louis Moquin.** (I, X, 93.)—C'est à Québec, le 23 juin 1825, à l'âge de trente huit ans et quelques mois, qu'est décédé le célèbre avocat Louis Moquin.

HORACE TÊTU

—Je possède une photographie de Louis Moquin. Elle a été prise sur un petit tableau appendu au mur de la bibliothèque du bureau de Québec. Il y en avait un double dans le bureau du notaire. Ces deux portraits furent consumés dans l'incendie du palais de justice, dans la nuit du 1<sup>er</sup> février 1873.

Pour détails biographiques sur Louis Moquin, voyez les SOIRÉES CANADIENNES de 1865.

PH.-J. JOLICOEUR

**Le peintre Berczy.** (I, X, 97.)—C'est en Saxe, vers 1748, qu'est né William Von Moll Berczy. Il appartenait à une famille noble et avait reçu une très haute éducation.

Berczy émigra en Amérique en 1792, et alla s'établir, deux années plus tard, dans le Haut-Canada.

Vers 1796, le gouvernement du Haut-Canada accorda de grandes étendues de terres à ceux qui voudraient en entreprendre la colonisa-

tion. Une dizaine de personnes profitèrent de cette offre et se mirent à l'ouvrage pour amener des colons. Parmi ceux qui se chargèrent d'un canton était Berczy qui obtint celui de Markham. Il fit de grandes dépenses pour y attirer des Allemands, puis quand il eut dépensé, dit-on, trente à quarante mille louis sterling, le gouvernement changea d'avis et se décida à ne pas faire ces concessions de cantons. Berczy se trouva ruiné du coup. Ses créanciers le firent même emprisonner à Londres pour dettes.

M. Philéas Gagnon, bibliophile de Québec, possède une lettre de Berczy écrite de sa prison et adressée au docteur J. Mervin Nooth. "Prisonnier ici, lui écrit-il, je ne puis accomplir les formalités exigées par l'arrêt du Conseil Exécutif, en date du 8 novembre 1799; c'est pourquoi je vous prie de prendre mes intérêts au sujet des terres que je possède au Canada."

Berczy avait dans sa jeunesse cultivé avec ardeur l'art de la peinture dans lequel il réussissait beaucoup. A son retour de Londres, il se vit contraint de demander à son pinceau la subsistance de sa famille. Il s'établit à Montréal où ses malheurs lui firent des amis et son talent des admirateurs. Sa femme ouvrit une école de dessin à l'aquarelle qui eut les plus grands succès.

M. Berczy réussissait surtout dans le portrait.

On a de lui quelques tableaux d'église. On voit dans l'église de Longueuil son ASSOMPTION DE LA VIERGE peinte d'abord pour l'ancienne église paroissiale de Montréal. Il avait fait aussi pour l'église de Saint-Michel de Vaudreuil, un Michel Archange précipitant l'ange rebelle dans l'enfer. L'église de Saint-Jean-Baptiste de Rouville possède un SAINT-JEAN-BAPTISTE de Berczy dont on dit beaucoup de bien. On admirait autrefois un SAINT-MICHEL de M. Berczy, dans l'église de Saint-Michel de Bellechasse. Il a brûlé avec la vieille église.

M. Berczy mourut à New-York en 1813.

P. G. R.

**La famille de M. Laurier.** (I, X, 100.) — Il y a deux ou trois ans, les journaux ont rapporté que l'honorable Wilfrid Laurier descendait d'un Ecossais du nom de Laurie dont la famille est devenue française en Canada. Ce propos circule encore; je consacre un quart d'heure à le réfuter.

Prenez le dictionnaire de Tanguay, volumes I et III, article, "Cottineau" et le recensement de 1681, paragraphe "Lachesnaye", vous verrez clairement ce qui en est.

Pour ceux qui n'ont pas ces ouvrages sous la main expliquons que François-Jacques Cottineau dit Laurier, né vers 1641, était fils de Jean du même nom et de Jeanne Dupuis, de la paroisse de Saint-Cloud, diocèse d'Angoulême. Il arriva dans la colonie en 1676 ou auparavant puisque le 7 janvier 1677, à Montréal, il épousait Madeleine Millot, née en cette ville.

Au recensement de Lachesnaye, 1681, "François Coffineau," Madeleine Millot et leurs deux enfants sont inscrits comme cultivateurs

Bien qu'établi à Lachesnaye ce colon faisait baptiser ses enfants dans les paroisses des environs où l'on tenait registre. Ainsi, la Pointe-aux-Trembles ouvrait ses registres en 1674, et Cottineau y faisait inscrire son premier enfant, Jean-Baptiste, le 9 juin 1678 ; Repentigny ouvrait ses registres en 1679 et Cottineau y inscrivait son deuxième enfant, Joseph, le 1er mai 1680 ; au même registre, le 22 août 1682 est inscrite Marie-Madeleine. Lachesnaye ouvrit ses registres en 1683, cependant la deuxième fille de Cottineau, Marie-Catherine est inscrite à Montréal le 13 décembre 1684.

Le registre de Saint-François de l'île Jésus commence en 1702. Il renferme les actes de mariage de Jean-Baptiste, Joseph et Catherine, en 1704, 1707, 1708. Ces deux garçons furent les auteurs des Cottineaux et des Lauriers qui existent aujourd'hui à Lachesnaye et dans les paroisses environnantes.

Il y a eu un nommé Jean Laurier qui épousa Marguerite, sœur de Madeleine Millot ci-dessus. C'était probablement un frère ou un cousin de François-Joseph. Ce ménage eut, en 1692, un enfant qui mourut à Saint-François de l'île Jésus en avril 1703. Nous ne savons rien de plus au sujet de ce second Laurier.

En bref les Cottineau-Lauriers sont des Ecossais.... de l'ouest de la France !

CURIEUX

**Le Great-Eastern.** (I, X, 99.)— Celui qui donna les plans du fameux navire le GREAT-EASTERN s'appelait Isambard-Kingdom Brunel. Il naquit à Portsmouth le 9 avril 1806 et mourut à Westminster, le 15 septembre 1859. C'était un ingénieur de grande distinction, mais son père sir Marc-Isambert Brunel obtint une réputation beaucoup plus considérable que celle de son fils. Sir Marc-Isambert Brunel était Français. Il naquit à Hacqueville, département de l'Eure, en 1769, et mourut à Londres en 1849. Isambert Brunel montra, dès son enfance, une véritable vocation pour la mécanique et le dessin. Il prit du service dans la marine française. En 1793, ses opinions royalistes le forcèrent à se sauver de France. Il se réfugia au Canada et puis aux Etats-Unis. Fixé à New-York, sa réputation d'ingénieur devint telle qu'il fut chargé d'un projet de canal entre l'Hudson et le lac Champlain puis des travaux de fortifications de la ville de New-York. En 1799, il se rendit en Angleterre où il se distingua par un grand nombre d'inventions merveilleses qui lui donnèrent en peu de temps une grande richesse. C'est lui qui posa le tunnel de la Tamise.

Il fut nommé vice-président de la Société Royale de Londres en 1822, reçut la croix de la Légion d'Honneur, en 1829, et fut créé baronnet en 1841.

Voyez sa vie écrite par Ed. Frère à Rouen en 1850, et une notice biographique par de Beaufort, Caën, 1853.

Dans une lettre du 14 mai 1840, citée par Chavaray (REVUE DES AUTOGRAPHES, no. 180, p. 5), Brunel donne de curieux détails sur les circonstances qui amenèrent son mariage avec une jeune et jolie an-

glaise qu'il épousa à son retour du Canada, où il s'était retiré à l'époque de la Révolution.

Quelqu'un qui pourrait donner quelques renseignements sur le séjour de Brunel au Canada intéresserait sans doute tous les lecteurs du BULLETIN.

J. E. R.

---

## QUESTIONS

---

103—Les journaux, lors de la visite du marquis de Lévis, nous ont donné beaucoup de détails sur les familles de Lévis, Nicolai et Hunolstein, mais ils ne nous ont rien dit de la noblesse des d'Hinnisdal et des d'Armaillé, familles auxquelles appartiennent la marquise de Lévis et la marquise de Nicolai ? Où se renseigner là-dessus ?

BLASON

104—Le R. P. Paul Charland, des Frères Prêcheurs, a commencé dans la livraison d'octobre de la REVUE CANADIENNE une étude très savante sur LES ANCIENNES "GILDES OU CONFRÉRIES DE SAINTE-ANNE." Il y donne de curieux détails sur la formation des associations ouvrières avant la révolution. Avons-nous eu dans le pays des associations ou confréries de Sainte-Anne, du genre de celles dont parle le R. P. Charland ?

C. M. B. A.

105—Je vois que l'on parle, à plusieurs reprises, de la flotte de M. Canon, dans les journaux du siège de 1759 ? Qu'est-ce que c'était que cette flotte ?

XXX

106—Quand a-t-on découvert les mines d'or de la Beauce.

Jarret noir.

107—Quels sont les gouverneurs français qui ont amené leur famille au pays ?

Ern.

108—D'où vient le nom de l'endroit appelé "Bergeronnes" près de Tadoussac ?

Fal.

109—Y a-t-il des mines d'ardoise en Canada ?

Sem.

110—J'entends souvent citer la phrase : "Nos cœurs sont à la France, mais nos bras sont à l'Angleterre". Connaissez-vous l'origine de cette phrase ? Par qui a-t-elle été proférée la première fois ?

Curieux

111—Dans le JOURNAL DU SIÈGE DE QUÉBEC par Jean-Claude Panet, p. 26, sous la date du 18 août 1759, je lis ce qui suit :

“ Les anglais firent une descente à Deschambeault, à la maison de M. Perrot, capitaine du lieu. Cette maison servait de retraite à la belle amazone aventurière. C'est madame Cadet, femme de Joseph Ruffio.”

Pourquoi Panet appelle-t-il madame Ruffio LA BELLE AMAZONE AVENTURIÈRE ? Connaissez-vous l'histoire de cette dame ?

Deschambeault

112—Je désire étudier la période d'intendance des deux Raudot. A part Garneau et Ferland, qui dois-je consulter ?

A. P.

113—Par qui la chute Montmorency a-t-elle été nommée ainsi ? En l'honneur de quel personnage ?

FRED.

114—Vous avez donné dernièrement la liste des maires de Montréal ; voulez-vous en faire autant pour Québec depuis qu'elle est constituée en cité ?

QUAERO

115—Il y a quelques semaines des chasseurs ont tué un jeune orignal blanc à quelques milles en arrière de Saint-Jean-Port-Joli, comté de l'Islet. Les gens de la région disent qu'il y a très longtemps qu'un orignal de cette couleur a été vu dans les environs. L'orignal blanc serait-il rare au Canada ?

CHASSEUR

116—Existe-t-il un portrait authentique de Charles-Michel d'Irumberry de Salaberry, le vainqueur de Châteauguay ? Depuis qu'on a prouvé que la gravure représentant Frontenac sur son lit de mort répandue dans tout le pays n'était autre chose qu'un portrait de Jean-Henri-Heidegger publié dans les œuvres de Lavater, je suis très particulier au sujet des portraits que je fais entrer dans ma galerie des illustrations canadiennes. Aussi je voudrais être bien renseigné avant de donner à de Salaberry la place qui lui convient.

AMATEUR

117—Pouvez-vous me donner quelques renseignements biographiques sur le chirurgien Badelard qui, à la demande du gouverneur Haldimand, fit une étude spéciale du MAL DE LA BAIE, dont J. E. R nous a parlé, livraison de septembre du BULLETIN. Ce Badelard était-il Français ou Canadien ? Où mourut-il ?

MÉDECIN

118—Quand commence et quand finit cette période de l'automne que l'on appelle l'ÉTÉ DES SAUVAGES ? D'où vient cette appellation ?

MICMAC